

Séance du Conseil Municipal

Du 13 septembre 2022

Mardi 13 septembre à 20 heures, en application des articles L. 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal de la commune de CHAS s'est réuni en nombre prescrit par la loi, au sein de la salle des fêtes, sous la présidence de Mme DUTHEIL Bernadette.

Présents : Mme DUTHEIL Bernadette, Mme COUPERIER Julie, M. MILLON Julien, Mme VILLENEUVE Catherine, Mme HUGUET Brigitte, Mme CHAUFOUR Sandrine, M. BELGARDE Joseph, M. MANNEVILLE Raphael et M. ROCHE Denis.

Excusés : M. DORCHIES Sébastien qui a donné procuration à Mme DUTHEIL Bernadette et Mme BANVILLET Cécile qui a donné procuration à Mme Sandrine CHAUFOUR.

Mme HUGUET est élue secrétaire de séance.

Madame Le Maire fait un point sur les délibérations présent lors du dernier Conseil.

1. Point sur les travaux

- **Station d'épuration**

Mme le Maire informe le Conseil que Mme HUGUET Brigitte est elle-même ont rencontrer M. JABOT Thierry du SIAREC qui leur a présenter le plan de la future station d'épuration. Mme le Maire présente le plan au Conseil et explique que le dossier est en cours de finalisation pour les demandes de subventions.

- **City Stade**

Mme le Maire souhaite faire clôturer le city stade, après discussion le conseil suggère de faire une clôture naturelle avec différents arbres et arbustes qui ne demande pas beaucoup d'entretien et qui soient résistants. Une opération solidaire plantation pourraient être mis en place courant novembre.

Mme le Maire propose à l'ensemble du Conseil d'installer un espace sans tabac près du terrain multisport, afin de participer au projet de la ligue contre le cancer pour lutter contre le tabac.

2 panneaux seront installés au prix de 40€, l'un sera financer par la ligue contre le cancer, le second par la commune.

Le Conseil est favorable au projet de Mme le Maire à la majorité avec 5 abstentions et 6 favorables.

- **Achat bout de terrain de Mme BOISSY**

La commune est dans l'attente d'un retour du géomètre pour convenir d'un rendez-vous pour faire le bornage du terrain et convenir d'un prix avec Mme BOISSY. Dès que la commune aura les éléments une délibération devra être prise pour acter l'acquisition.

- **Voie Cyclable**

En ce qui concerne la voie cyclable, la commune n'a pas eu de retour pour l'instant du Conseil départemental.

- **Acquisition du terrain de Mme ROCHE**

Mme le Maire informe que l'acquisition du terrain de Mme ROCHE est en cours.

- **Composteur**

Actuellement 15 habitants utilisent le composteur, et que le cadenas de celui-ci a été fracturé, puis réparé.

- **Rue de la Côte / Rue du Château**

Les travaux sont terminés, ces derniers s'élevaient à environs 40 000€ et ont été payés. Mme le Maire informe qu'il faudra prévoir la réfection du revêtement dans la montée de la rue du Château d'eau, un devis a été transmis par EUROVIA, un autre va être demandé à la COLAS.

- **Acquisition de la parcelle du SBL**

L'acquisition est en cours, la commune est en attente d'un rendez-vous avec le géomètre pour le bornage de la parcelle.

- **Le Fort**

Les travaux sont actuellement suspendus, suite à un problème archéologique, les travaux devraient reprendre à la fin du mois.

- **L'église**

Aucune information supplémentaire à l'heure actuelle, les travaux sont au point mort.

- **Logements communaux / école**

Un locataire va partir en décembre, il faudra en rechercher un nouveau. Il faudra prévoir des travaux pour les logements de l'école et probablement pour celui qui va être libre en décembre, mais aussi pour l'école. Il faudra se positionner pour faire des demandes de subventions en octobre.

- **Bacs à laver rue du Chaffour**

L'état des bacs à laver se dégradent, notamment à cause des joints à refaire. Mme le Maire va se renseigner pour faire le nécessaire.

- **Auberge du Vieux Four**

La porte n'a pas été changée, d'autres devis ont été demandé, Mme le Maire va les étudier avec M. MILLION afin de déterminer lequel sera le mieux.

- **Etang**

L'accès de l'étang est barré par des poteaux en béton récupérés mis en place après le passage des gens du voyages. Le conseil souhaite proposer une réunion pour connaître les envies des habitants concernant l'étang et si des personnes seraient intéressées pour reprendre l'association pêche.

- **Parcelle à l'entrée de THINLAT**

La commune a reçu une proposition de la DDFIP concernant une parcelle qu'il souhaiterait céder à la commune pour la somme de 650 €, Mme le Maire explique où se situe la parcelle, le conseil est unanime sur le fait que cette parcelle n'apportera aucun intérêt à la commune, aucun projet n'est possible sur ce terrain.

2. Problèmes de voisinage

Madame le Maire explique au Conseil que les habitants de l'impasse du puits sont toujours en conflit au sujet du stationnement. Malgré l'intervention de la commune, des rendez-vous, et des tentatives de conciliation ; rien n'y a fait. Le conflit est permanent.

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il a été convenu que si les conflits persistaient et qu'aucune solution n'était trouvée, le stationnement serait interdit dans l'impasse.

Le Conseil approuve à l'unanimité d'interdire le stationnement impasse du Puits.

D'autres soucis de voisinage ont été signalés les signalements ont été lus par le Conseil afin de trouver des solutions et de rappeler à l'ensemble des habitants qu'ils aient importants pour le bien de tous de vivre dans le respect de chacun.

3. Délibération convention accès piéton

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur CHOUVY Pierre, accepte de laisser à disposition de la commune une bande de 6 mètres de ces parcelles ZA 15 et ZA 266, pour que la commune puisse faire un accès piéton plus sécurisé entre CHAS et CHAURIAT.

Pour se faire une convention a été établit entre la commune et Monsieur CHOUVY, dans laquelle il a été convenu qu'une indemnité annuelle de 1 000 € sera versé à Monsieur CHOUVY, qui sera révisée annuellement selon l'indice de révision des fermages.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

4. Décision modificative budgétaire

Madame le Maire explique au Conseil qu'en 2021, la commune a encaissé une aide du département pour les monuments historiques de 4 575€ dans le compte 1313, ors cette aide aurait dû être imputé au compte 1323.

Il convient donc de prendre une décision modificative et une délibération pour régulariser la situation.

La Conseil accepte la proposition de Mme le Maire à l'unanimité.

5. Modification Horaire éclairage publique

Madame le Maire rappelle au Conseil, qu'actuellement l'éclairage public est éteint de 0h00 à 5h00 tous les jours sauf la nuit du samedi au dimanche, ainsi que les 24 et 31 décembre.

Madame le Maire propose au Conseil dans un soucis d'économie et d'écologie de changer les horaires d'éclairage de 23h à 6h pour tous les jours y compris le week-end et le 24 et 31 décembre.

Le Conseil adopte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

6. Nomination du correspondant incendie

Madame le Maire donne lecture du courrier du préfet du PUY DE DOME demandant la désignation d'un correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur MANNEVILLE Raphaël, Conseiller qui approuve sa désignation à la fonction précitée.

7. Nomination d'un délégué de la protection des données

Madame le Maire donne lecture du courrier du département demandant la désignation d'un délégué à la protection des données chargé de représenter la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur MANNEVILLE Raphaël, Conseiller qui approuve sa désignation à la fonction précitée.

8. Questions diverses

- Mme le Maire informe que l'agent communal à passer la tondeuse dans le cimetière, tous deux trouvent que cela fait plus propre et pourrait être une solution comme le désherbant est interdit pour lutter contre les mauvaises herbes. Mme le Maire demande aux conseillers d'aller voir pour avoir leur avis.
- Il a été signalé que du bois qui était stocké dans le sentier du Mathurel or c'est une voie communale. Ce stockage gênant de plus les promeneurs, un courrier sera envoyé au propriétaire
- Mme le Maire informe que la commune a reçu l'avis de paiement pour les élèves de CHAS à CHAURIAT. Ce dernier s'élève à 3 263,00€ pour l'ensemble des élèves.

La séance a été levée à 22h30